



Réunion du Comité Syndical

du 30 janvier 2013

CS – 1.07

Subvention au Comité des Œuvres Sociales

Le trentième jour du mois de janvier de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente cinq, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN
S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE
C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 13 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Mme Françoise RAVEY
Pouvoir : Mme. RAVEY donne pouvoir à M. ROOST
S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE
Pouvoirs : Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN
Mme. Alexia LAVALLEE donne pouvoir à M. Gérard GUYON
C.C.S.T. : M. Claude GIRARD
Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Mme. Céline RIGNEAU
S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD
C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 30 janvier 2013

CS - 1.07

**Subvention 2013 au
Comité des Œuvres Sociales**

RAPPORT

Présenté par M. André HELLE
Vice-Président

Une participation est versée annuellement au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Belfort.

Cette participation est calculée sur la base de 2% du montant des traitements versés au titre de l'année n - 1.

Ainsi, au titre de l'année 2013, le montant de cette participation serait de 18 040 €.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** le versement d'une participation de 18 040 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de BELFORT, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Belfort, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et des collectivités adhérentes, au titre de l'année 2013.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2013.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 30 janvier 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le _____ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le _____

Préfecture du Terr. de Belfort

06 FEV. 2013

Service Courrier

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI